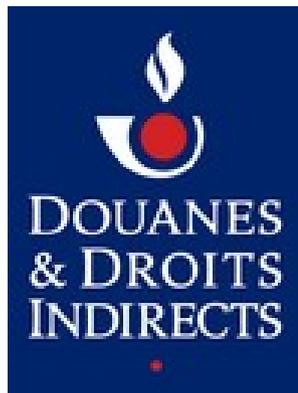


PABLO Indépendants



VENTE EN DÉTAXE AUX TOURISTES

Atelier du Commerce - 20 janvier 2020

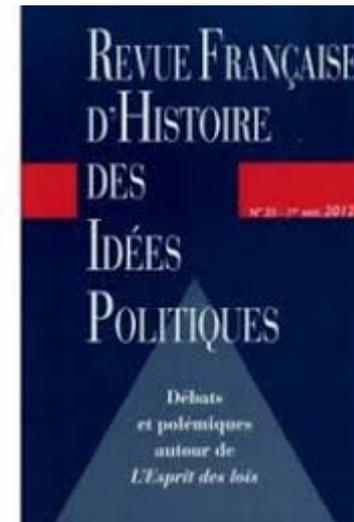
**Direction Régionale des Douanes de Caen
Pôle Action Économique**

DGDDI

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

« Là où il y a du commerce,
il y a des douanes »

Charles-Louis de Secondat, *L'Esprit des Loix*, xx, 13



Brexit – Enjeux et conséquences



Les ressortissants britanniques pourront bénéficier de la vente en détaxe pour certains de leurs achats en France auprès de commerçants utilisant **PABLO-I (PABLO – Indépendants)**

Téléservice dont le but est de faciliter le visa du bordereau de vente à l'exportation (BVE) pour les commerçants et les voyageurs



PABLO - Indépendants

Programme
d'Apurement des
Bordereaux par
Lecture
Optique de code-barres

Décret n°2014-914 du 18 août 2014 pris en application de l'article 262-I (2°) du **code général des impôts** fixant les modalités d'émission des bordereaux de vente à l'exportation



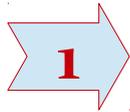
MÉMO : Étapes à suivre

Comment faire bénéficier votre client de la détaxe ?

- 1 Être **habilité** par l'administration des Douanes
- 2 S'assurer que le client **peut bénéficier** de la détaxe
- 3 Vérifier l'**éligibilité** des marchandises
- 4 Respecter le **formalisme** requis



Détaxe : habilitation de l'opérateur



Être **habilité** par l'administration des Douanes

Service gratuit

Procédure d'adhésion :

- ➔ Créer un compte sur le site douane.gouv.fr
- ➔ Télécharger et remplir le « *Formulaire de demande d'adhésion à PABLO-Indépendants* »
- ➔ Renvoyer le formulaire rempli au Pôle Action Économique :

pae-caen@douane.finances.gouv.fr

(ou par voie postale)



Détaxe : acheteurs pouvant bénéficier de la détaxe



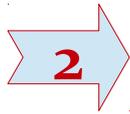
S'assurer que le client **<peut bénéficier** de la détaxe

La détaxe peut être accordée à l'acheteur :

- ➔ résidant **habituellement** hors de l'Union européenne à la date de l'achat, **quelle que soit sa nationalité** ;
- ➔ âgé de **16 ans** au moins ;
- ➔ de passage en France pour moins de **6 mois**.



Détaxe : acheteurs pouvant bénéficier de la détaxe



S'assurer que le client **peut bénéficier** de la détaxe

Sont exclus de la vente en détaxe :

- ➔ les mineurs de quinze ans ou moins ;
- ➔ les résidents d'un État membre de l'Union européenne ;
- ➔ les résidents des DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte) ;
- ➔ les résidents de la principauté de Monaco ;
- ➔ les étudiants / stagiaires résidant plus de six mois par an en France / UE ;
- ➔ les travailleurs immigrés ;
- ➔ les membres des missions diplomatiques, consulaires et des organisations internationales en poste en France / UE ;
- ➔ les personnes qui partent prendre leur poste dans un État tiers ou dans un territoire assimilé ;
- ➔ les personnes qui sont revenues en France / UE pour s'y réinstaller.



Détaxe : produits pouvant bénéficier de la détaxe

➔ 3 Vérifier l'**éligibilité** des marchandises

La détaxe peut être accordée pour des achats :

- ➔ correspondant à une vente **au détail** à caractère **touristique** ;
- ➔ effectués le **même jour** au **même** magasin ;
- ➔ le montant TTC doit être **supérieur à 175 €**.



Détaxe : produits pouvant bénéficier de la détaxe



Vérifier l'**éligibilité** des marchandises

Marchandises exclues de la vente en détaxe :

- ➔ les armes ;
- ➔ les biens culturels ;
- ➔ les tabacs manufacturés ;
- ➔ les produits pétroliers ;
- ➔ les marchandises soumises à des formalités particulières (celles visées par la Convention de Washington ; les biens à double usage ; les stupéfiants...) ;
- ➔ les moyens de transport à usage privé, ainsi que leurs biens d'équipement et leur ravitaillement (vivres, carburant) ;
- ➔ ...



Détaxe : procédure



Respecter le **formalisme** requis

Les étapes de la procédure :

- ➔ le **vendeur** se connecte à PABLO-I, crée un bordereau électronique, renseigne les données relatives à l'acheteur et à l'achat ; édite le bordereau et le remet à l'acheteur ;
- ➔ l'**acheteur**, au moment de quitter le sol français, valide le code-barres dans une borne PABLO ;
- ➔ cette **validation électronique** permet au vendeur d'être informé au temps réel de la sortie des marchandises et donne droit au remboursement de la TVA à l'acheteur.



Il est déconseillé d'accorder la détaxe au moment de l'achat !

Détaxe : procédure



Respecter le **formalisme** requis

PROCÉDURE DE SECOURS :

SI panne des outils informatiques



indisponibilité de l'interface PABLO



bordereau papier CERFA 15906

<https://www.douane.gouv.fr/demarche/obtenir-un-bordereau-de-vente-exportation-procedure-de-secours>

Attention : Les anciens formulaires papier ne sont plus utilisables!



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

MERCI de votre attention !

Pour un accompagnement confidentiel et gratuit :

Cellule Conseil aux Entreprises (CCE)

Servanne HUET / Victoria RENVOIZÉ

09 70 27 45 11 / 09 70 27 45 20

cce-caen@douane.finances.gouv.fr

pae-caen@douane.finances.gouv.fr

Direction Régionale des Douanes de Caen

44, quai Venduvre 14019 CAEN

